



Immobilier/ renoncer congé bail et engagement futur bail

Par mm91250

bjr

puis je revenir sur un conge demande aupres de mon proprietaire via l agence immo qui gere, compte tenu de la situation et restrictions drastiques (à venir) concernant la contamination par le virus (interdiction de circuler, demenager ...comme en Espagne !) ayant fait appel à un prof il ne pourra pas forcément travailler si il est concerne par les restrictions severes. je dois liberer le logement debut avril et hors la loi si je maintiens ma presence dans le logement.comment faire et comment presenter la raison ? que me conseillez vous ? et quelles consequences si je ne signe pas le bail du futur logement pour lequel la signature doit avoir lieu d ici 15 jours chez un notaire qui gere le logement en indivision. (celui ci a juste reçu mes documents etats civil, rib, justificatifs ressources) par email. j essaie de trouver une solution me concernant en essayant d articuler toutes les solutions et les meilleures tout en etant dans une interrogation totale concernant les consignes drastiques possibles (confinement) je suis seul à gerer sans proches pour m aider dans un hebergement eventuel ou aide deménagement et une tresorerie tres limitee. merci à vous.